



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 5 octobre 2020

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix »**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix,

vu le rapport de l'organe de révision Experco Audit et Conseil SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 28 avril 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par X oui, X non et X abstentions,

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 28 avril 2020, établi par la Société Experco Audit et Conseil SA, sise chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.